MADAME EDWIGE VERCNOCKE

Question	Sans débat
Rubrique	PISTES CYCLABLES
Texte	Le Département des Alpes-Maritimes prévoit plus de 270 kms de pistes cyclables en site propre et apparentées (bandes de chaussée et bandes de trottoirs) sur son territoire.
	Pouvez-vous m'indiquer le nombre exact de kilomètres de pistes cyclables en site propre sur le territoire de la Commune ?
	Quelle est la collectivité responsable de ces pistes cyclables (Commune, CASA ou Département des Alpes-Maritimes) ?
	Je souhaiterais avoir en outre une idée précise des leviers que la Commune peut actionner pour développer le réseau de pistes cyclables en site propre sur le territoire.
Réponse	La ville d'Antibes s'est engagée depuis quelques années dans le cadre du développement durable, dans une démarche de valorisation des déplacements doux, et s'attache à aménager notamment dans le cas de travaux neufs, ou de la modernisation des infrastructures, des pistes cyclables. Celle-ci se décline en bande de chaussées, en aménagement sur plate-forme trottoir piétons, ou en voie séparée. Aujourd'hui, la ville propose près de 10 km de pistes cyclables. Celles-ci équipent par exemple
	la voie du bord de mer vers Nice, l'avenue Jules Grec, la liaison Croix-Rouge / Saint Maymes, les Terriers en partie.
	De nouveaux projets pourront se développer dans les années à venir, comme par exemple une liaison sur le chemin des Terriers entre l'avenue Weisweiller et l'avenue Breton, puis une liaison entre l'école de Saint Maymes et le parc Exflora. Nous serions alors équipés d'une piste cyclable reliant le quartier des Semboules au bord de mer. Bien entendu, dans le cadre du développement durable, tout nouveau projet de quartier intégrera ce type d'équipement.
	L'aménagement du BHNS va être également l'occasion d'offrir des cheminements cyclables tout au long de son itinéraire soit 6,5 Km supplémentaires, à savoir entre la plate-forme multimodale et les quartiers desservis de Sophia-Antipolis. Le bord de mer, entre Juan-les-Pins Golfe-Juan pourra également dans l'avenir bénéficier d'une piste cyclable lorsque la poursuite de la départementale 6107 (dite voie rapide) sera terminée jusqu'au pont de l'Aube, et permettant d'alléger le trafic en bord de mer, ouvrant sur des réaménagements de la plate-forme circulée actuelle.
	La ville d'Antibes reste le donneur d'ordre sur les aménagements réalisés dans sa partie agglomérée, le département développant son action sur ces voies situées hors agglomération. La CASA intègre ces équipements cyclables au niveau de son nouveau transport TCSP.
	De plus dans le cadre de la construction de la plate forme multimodale, la CASA va construire une vélostation (local de stockage, petites réparations etc.) prés de la gare ferroviaire d'Antibes sur le parvis du square Cassin, ainsi que des stationnements vélos sécurisés (local fermé) et arceaux ouvert.
	En ce qui concerne le financement, la ville Antibes peut bénéficier d'une subvention du conseil général, à hauteur de 30 % pour la piste cyclable « la littorale », situé en bord de mer, 10 % dans les autres cas. La CASA accorde également une aide aux aménagements cyclables pouvant s'élever à 30 %.